

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Janvier 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2021

Etaient présents : MM. ROY Sylvain, VERDET Christophe, LEQUETTE Eric, CHOPIN Daniel, FRESNE Roland, ANSQUIN Daniel, BIALDYGA Christelle, GROSSEMY Marie-Claude, HERFAUT Jean-Louis, LAMBERT Edith, MASTIN Philippe, THOMAS Yves.

Etaient absents :

FOURNIER Ingrid, MATHYS Georges, PONTOIS Xavier

Procurations de vote :

MANDANT	MANDATAIRE
MATHYS Georges	THOMAS Yves

Aucun auditeur présent

Secrétaires de séance: CHOPIN Daniel, VERDET Christophe

Ouverture de la séance à 18h40.

Accueil des conseillers par Mr le Maire

Situation des Baux de location de terre

Présentation de la problématique:

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation des baux :

Les terres de la commune sont louées à Mr Cathelain, cultivateur qui a arrêté son activité. Ses terres sont cultivées par Mr Distinguin. Mr Cathelain pourrait prétendre à sa retraite.

Comment la commune peut reprendre ses terres et les louer à qui elle désire ?

Le bail concerné peut être dénoncé fin 2026. Pour cela il faudra dénoncer le contrat de location 18 mois avant la fin de celui.

Mr Cathelain veut bien que la mairie dénonce le bail immédiatement à 2 conditions :

il faudra lui payer les arrières fumures qui s'élèveront à environ 3000€

Il faudra louer les 2.5ha à Mr Ghislain Broy.

Discussion :

Yves Thomas pose la question de l'objectif que se fixe sur l'avenir des terres.

Eric Lequete propose la récupération des terres pour pouvoir effectuer un échange de terrain avec le terrain de lagunage qui n'appartient pas à la commune.

Mr Cathelain souhaite transmettre ces terres vers Mr Broy mais Mr Delahaye souhaite s'installer en tant que jeune agriculteur et dans ce cas, il est prioritaire.

Afin d'éviter toutes polémiques au sein de la commune, il a été décidé:

Décision

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et autorise à l'unanimité la reprise des terres en fin de bail, en 2026. Envoi d'un courrier recommandé 18 mois avant fin 2026. La commune reprendra la pleine propriété de ses 2.5ha.

Projet Maison médicale

Présentation du projet

Mr le Maire présente l'avancement du projet MSP, MARPA.

Les médecins de Mercatel souhaitent faire le point sur le projet avec Mr le Maire. Aujourd'hui, la CUA a envoyé un appel d'offre aux bailleurs. Certains ont répondu favorablement et ont engagé des études.

Le cahier des charges comprend l'acquisition du cabinet actuel plus le terrain de 1.2ha. Il prévoit une extension du cabinet, un parking, un terrain MARPA et plusieurs lots à l'accession à la propriété. Le tout respectant le PLUI.

Les réponses sont attendues pour fin mars.

Les médecins ont déjà reçu une réponse d'un lotisseur. Le cabinet n'intéresse pas le lotisseur. Les médecins souhaiteraient que la commune achète le cabinet et effectue une extension. La commune n'obtiendra aucune aide pour un tel projet.

Discussion :

La construction d'une MSP permettrait à la commune de recevoir beaucoup d'aide entre 50 et 70%.

Dispose t on d'un terrain ?

Oui, il suffit simplement de vérifier qu'il est constructible et qu'il peut accueillir une MSP avec ses contraintes d'accompagnement (parking, espace vert etc..) tout en respectant le PLUI.

Décision :

Le conseil, après en avoir délibéré, demande à Mr le Maire de préciser aux médecins que l'on attendra fin mars avant de prendre toute décision.

La création d'une MSP sera privilégiée d'un point de vue financier. Les coûts seront moindres pour la commune qui bénéficiera de subventions non négligeables.

La décision concernant le lancement des études liées au projet MARPA seront validées fin mars.

CUA, Avis sur le projet de pacte de gouvernance

Présentation de l'organisation

Le Conseil de la Communauté Urbaine d'Arras, lors de la séance en date du 24 septembre 2020, a, en application de l'article 1^{er} de la loi n° 2019-1451 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre son établissement public et ses 46 communes.

Les enjeux de ce pacte sont :

- Renforcer le fait communautaire au bénéfice du territoire et ses 46 communes.
- Décrire les relations entre la Communauté et les 46 communes
- Organiser les décisions supra-communales tout en respectant la juste place des maires et des élus municipaux.
- Informer et faire participer les élus municipaux non communautaires.

Conformément à l'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce projet de pacte doit être soumis au conseil municipal pour avis.

Chaque conseiller a reçu le 18 janvier le document de projet de « Pacte de Gouvernance »

Discussion

Nous regrettons que les représentants des communes qui participent aux commissions n'aient pas le droit de vote. Ce qui pénalise la représentation des petites communes aux commissions.

Avis du conseil municipal

Avis favorable

Questions diverses

Mr le Maire

Inscrivons-nous auprès de la CUA pour un projet de vidéo protection ?

Une demande de réactivation du Cyber centre a été évoqué par plusieurs personnes du village et CCAS. Lors de la visite de notre Député, Mr Duverger, il a été évoqué la problématique de l'illettrisme informatique et son éventuel financement !!

Problématiques à analyser avant prise de décision : Combien y a-t-il de personnes intéressées? Y a-t-il des formateurs ? Quel est le besoin réel, dans quel domaine ?

Un article sera réalisé dans le Merca'Info afin de mesurer les besoins.

Avis du Conseil Municipal

On met le projet en attente car nous souhaitons prioriser le projet MSP.

Daniel Chopin propose de réunir le conseil municipal dès la réception du CA2020 et compte de gestion.

Le BP2021 sera proposé et adopté lors d'une réunion municipale spécialement dédié à cet exercice.

Proposition adoptée par l'ensemble du conseil.

Les factures d'électricité des écoles et celle de la Mairie + écoles ne sont pas en adéquation (consommation sensiblement identique malgré un volume de chauffe différent). Une étude de consommation sera effectuée par la commission travaux.

Roland Fresnes

L'éclairage public pose problème. Des éclairages LED sont remplacés par des éclairages ordinaires. Le problème vient du fournisseur et non de l'installateur.

La commune écrira à la CUA pour qu'elle demande un dédommagement concernant le surplus de consommation supporté par la commune au fournisseur ainsi que le remplacement de tous ses points d'éclairage.

Eric Lequette

La salle des associations sera repeinte, les dalles de plafond seront remplacées par

François.

Eric et Yves repèrent tous les travaux de voirie à effectuer dans la commune et les priorisent en 3 niveaux

Philippe Mastin

Le déneigement n'est plus effectué dans la commune.

Mr le Maire contactera Mr Delahaye afin de connaître sa position sur ce travail qu'il a toujours assumé sans intervention de la Mairie.

Dans le cas où il ne souhaiterait plus faire ce travail, le matériel mis à disposition et le sel de route seront récupérés. Mr Verdet sera contacté pour réaliser ce travail du 15/11 au 15/3. Une convention sera passée avec l'entreprise s'il en est d'accord.

Yves Thomas

Des personnes âgées souhaitent une formation informatique.

Christophe Verdet

L'accessibilité PMR des 2 classes sera sécurisée. Barrières galvanisées de 1.10m, coût 4910€ installées

Mesure sanitaire, la cantine est transférée dans la salle des fêtes., 90 enfants mangent chaque midi en toute sécurité.

Sylvain Roy

Remercie Marie-Claude Grossemy et les membres du CCAS pour son implication dans l'action menée vers les personnes de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner.

Clôture de la séance à 20h56.

Le Maire,
Sylvain ROY

